



CODEV du Gard rhodanien
Commission Environnement
du 1^{er} février 2023 à 18 heures

Présents :

Julien FEJA, Président

Anne BARBUSSE, Vice-présidente

Martine DELAUNAY, Secrétaire générale

Natacha BEN SAID, Corinne CANCEL, Joëlle CHARPAIL, Jean-Pierre CHARRE, Jean-Yves CHEMIN, Nicholas COOTE, Sylvie COSTE, Jean-Philippe DANCAUSSE, Dominique GRIOTTO, Flamina KUNG, Bertrand PHILIPPE, Ariane ROGER

Excusés : Violette BOUZON, Florence CLAP, Sylvie DICHANT, Lionel SATOUF

Absents : Jean-Louis COUNIL, Louis ESPARZA

- **1 - Présentation des actions du syndicat ABCEZE et de son plan de gestion de la ressource en eau**

Par Laury SOHIER, directeur d'ABCèze.

Présentation d'une vidéo de la Cèze, du barrage du Sénéchas (qui régule crue et étiage).

Voir diaporama présenté, joint en annexe

Gouvernance et missions :

Il s'agit d'un syndicat mixte fermé, composé de 8 EPCI (dont 60% Agglo du Gard rhodanien). Il concerne 2 régions et 3 départements. Le président en est Benoît TRICHOT, maire de Montclus.

Les missions d'ABCèze :

- La prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques et la gestion des ouvrages hydrauliques pour la protection des biens et des personnes. A ce titre ABCèze gère 7 systèmes d'endiguement dont 3 sur l'Agglomération du Gard rhodanien (Pont Saint Esprit, Codolet, Goudargues) et bientôt s'ajoutera le système d'endiguement de Saint-Etienne-des-Sorts. Ces missions s'inscrivent dans le cadre de la compétence obligatoire GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatique et de Prévention des Inondations).
- ABCèze porte des missions Hors GEMAPI, telles que la gestion de la ressource en eau, l'animation, l'élaboration et la coordination de programmes (comme le contrat de rivière, le programme d'actions de prévention des inondations PAPI afin de mobiliser les fonds de l'État, de l'agence de l'eau et des autres partenaires financiers), l'ingénierie financière, la qualité des eaux de surface et souterraines.

L'objectif principal est d'atteindre un bon état écologique des masses d'eau superficielles et souterraines

Le Comité syndical d'ABCèze est composé de 24 membres.

Le Bureau exécutif exécute les décisions du comité syndical, avec 9 élus dont 8 élus représentant chaque ECPI adhérent + le président. Le président est assisté de 4 vice-présidents.

3 commissions géographiques (aval, moyenne vallée, amont) permettent d'assurer un lien avec les communes et prendre en compte leurs préoccupations. Elles permettent de présenter le bilan de l'année et les perspectives.

Les outils :

- PAPI 2023-2028
- PGRE dont les actions sont intégrées dans le contrat de rivière
- Programme d'entretien des cours d'eau (2018-2023) en lieu et place des propriétaires riverains sur certains secteurs
- Contrat de rivière 2019-2024 (objectif de bon état écologique, ressource en eau et qualité)

Le comité de rivière, dont le but est de partager les informations et les programmes est une instance de consultation (et non de décision). Il n'est pas reconnu juridiquement, à la différence d'un CLE (Comité Local de l'Eau) fonctionnant comme un vrai Parlement de l'eau (comme il en existe sur d'autres bassins). Il est possible que soit monté un Schéma d'Aménagement de Gestion de l'eau (SAGE) avec un CLE (Parlement), pour que les acteurs de l'eau sur le bassin versant (usagers, État, collectivités) soient mieux entendus, plus reconnus et aient plus de poids. La décision doit être votée au prochain comité de rivière de la Cèze et en comité syndical en mars de cette année. Un délai moyen de 8 ans est requis pour son adoption (études, concertation...), qu'on espère pouvoir réduire à 6 ans. En dessous les délais réglementaires sont incompressibles.

L'étude des volumes prélevables (EVP) réalisée en 2013 a défini un état des lieux des volumes prélevés par territoire, avec des prélèvements suivants :

| | |
|----------------------|-----|
| Agriculture | 46% |
| Eau potable | 47% |
| Industrie | 7% |
| Milieu naturel | |
| Tourisme, patrimoine | |

Ces volumes sont confrontés à un débit minimum biologique à respecter pour assurer la vie aquatique, qui est défini par sous bassin versant et promulgué par arrêté préfectoral.

Il convient de noter que les données d'entrée de l'EVP et de la définition des débits d'objectif d'étiage sont considérées comme peu robustes.

Le territoire est en déficit, surtout sur l'amont de la Cèze et la Tave. Un arrêté préfectoral a notifié une carte avec les zones rouges. L'objectif est de rétablir l'équilibre quantitatif sur ces secteurs, réduire les prélèvements et les répartir entre les différents usages. Auparavant la ressource, les usages et les milieux aquatiques ont été gérés séparément, depuis 2018 et la validation du PGRE, il faut les gérer ensemble.

Un tableau des taux de réduction a été notifié par le préfet, afin de respecter le débit d'objectif d'étiage. Dans certains cas l'équilibre ne sera pas atteignable (parfois il faudrait réduire de 100%, voire 200%).

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau PGRE :

Le PGRE doit définir un plan d'actions permettant d'atteindre les débits objectif d'étiage. Le préfet a demandé à ABCèze de mettre en place ce PGRE avec les usagers. Des groupes de concertation locaux (Cèze amont, Cèze médiane et Cèze aval) ont été rencontrés, concluant que l'arrêté préfectoral ne pouvait être appliqué tel quel. Des taux de réduction de prélèvements par secteurs les plus réalistes possibles ont donc été fixés : 800 000 m³ à économiser sur 6 ans au lieu des 1.2 millions inscrits à l'arrêté préfectoral.

Les 5 objectifs du PGRE :

- 1- Améliorer la connaissance (eaux souterraines, débits, prélèvements, suivi hydrologique régulier)
- 2- Economiser partout : rendements des réseaux, compteurs, schémas directeurs, solution de stockage/substitution (projet d'un bassin de stockage en moyenne vallée)
- 3- Solidarité entre usagers (entre aval et amont) en gestion de crise et sensibilisation aux économies.
- 4- Adapter les objectifs (optimisation du barrage de Sénéchas (d'écrêtement et de soutien d'étiage) et mise à jour de l'arrêté grâce à de nouvelles connaissances sur les prélèvements et débits)
- 5- Prioriser l'accompagnement (de l'ensemble des usagers pour mettre en œuvre ces changements).

Lors des crises, parfois les gens ne changent pas leur façon de consommer.

Des études sur les eaux souterraines seront terminées fin 2023, afin de savoir ce qu'on peut mobiliser dans l'avenir et mettre en place un dispositif de zone de sauvegarde des eaux souterraines stratégiques en surface.

Des appels à projet d'économie d'eau ont été lancés, à l'attention des collectivités (bâtiments publics) et à l'attention des particuliers (matériel hydro économe, cuve).

Le PGRE pensé pour réduire un déficit existant est insuffisant. Il ne prend pas en compte le changement climatique. Le futur programme à partir de 2025 doit intégrer le changement climatique. Il pourra exploiter les données d'une étude Eau et Climat portée par le Département (1,4°C en moyenne sur le Gard Rhodanien d'augmentation d'ici 2050).

En 2022, ce qui a été prédit arrive plus vite que prévu. Les sécheresses sont plus longues et plus précoces. On a déjà eu des situations de conflits entre usages en 2022 et cela va s'amplifier.

Pour l'élaboration du prochain PGRE, ABCèze souhaite étendre la concertation en mettant en place des groupes thématiques sur chacun des 3 secteurs géographiques. Sur l'aval, les 3 groupes seraient : Agriculture, Urbanisme/Eau potable/Tourisme et milieu naturel/Pêche.

Dans un premier temps chaque groupe prendra connaissance des perspectives climatiques (résultats de l'étude eau et climat).

Dans un deuxième temps, il faudra une prospective par usage. Les usagers devront projeter leurs activités en 2050, avec deux fois moins d'eau dans les cours d'eau, des températures plus hautes plus longtemps l'été.

Dans un troisième temps, chaque groupe devra proposer des solutions concrètes pour s'adapter en prenant en compte les contraintes climatiques

Il y aura des restitutions au niveau local de chacun de ces groupes et des confrontations. Puis il s'agira de faire remonter aux représentants de chaque groupe en Comité de rivière, qui va intégrer les solutions réalisables dans le programme d'actions des 6 années à venir.

Ces solutions s'appuieront sur des outils n'existant pas aujourd'hui, en lien avec des financements à créer.

Discussion :

Question : Ne peut-on pas utiliser les eaux usées pour économiser les prélèvements d'eau ?

Les eaux usées, rejets des stations d'épuration, assurent un soutien d'étiage non négligeable en alimentant les cours d'eau en été. Certains proposent de les réutiliser. Si on réduit le rejet des stations d'épuration, cela aura des répercussions sur les débits des cours d'eau à l'étiage. Il est remarqué que les eaux usées sont encore polluées, donc il vaut mieux les réutiliser, et réduire d'autant le prélèvement au milieu.

Question : Il est dangereux de dire qu'il y a équilibre sur la Cèze aval, car c'est fragile, les données ne sont pas robustes. L'équilibre sur la Cèze aval risque d'évoluer avec un projet de classement en ZRE (zone de répartition des eaux) par l'Etat, donc secteur ciblé en déséquilibre. De plus, les vignes sont de plus en plus irriguées depuis la date de l'étude EVP de 2013.

Question : Dans les fiches-actions, l'économie d'eau ne devrait-elle pas passer avant la substitution et le stockage ?

Les économies sont bien l'axe prioritaire d'action, avant la substitution (= utilisation des eaux en nappe profonde) et le stockage (=stocker l'eau en hiver dans des retenues pour l'utiliser en été).

Question : Y a-t-il des études concernant l'eau souterraine ?

Oui, des études sur l'hydrogéologie sont en cours. Elles doivent permettre d'améliorer la connaissance des différentes unités hydrogéologiques sur le bassin versant de la Cèze, identifier celles pouvant disposer d'une ressource en quantité et qualité suffisante en vue de les protéger pour subvenir aux besoins des générations futures.

Question : Le déficit depuis 2010 est-il lié aux événements naturels ou à une augmentation de nos besoins ?

Le déficit est lié à des débits naturellement bas l'été et à des prélèvements trop importants qu'il est demandé de réduire dans le cadre du PGRE.

Question : Il semble illusoire de vouloir atteindre les objectifs du PGRE en se fixant comme donnée d'entrée de maintenir les usages actuels. Ne faudrait-il pas annoncer clairement une réduction des consommations aux différents usagers ?

Maintenir les usages ne serait pas forcément les développer. Le maintien pousse les préleveurs à réduire leurs prélèvements (économiser, substituer ...).

Question : La consommation de m³ par habitant augmente-t-elle chaque année ?

Les données existent pour mesurer cela, mais aucune étude n'a été proposée à l'échelle du bassin versant.

Il y a une déconnexion entre l'homme et la nature (qui explique que les villages livrés par camions durant l'été 2022 n'ont pas baissé leur consommation d'eau durant la crise). Il a été remarqué que 25% de l'eau allant à la station d'épuration de Bagnols-sur-Cèze ne provient pas de l'eau communale, donc probablement de forages des particuliers. Quand on fait un forage, il faut faire une déclaration, l'État donne les autorisations de prélèvement, avec des seuils maximums, généralement assez élevés. En zone ZRE, plus aucun nouveau prélèvement n'est possible.

Il a été proposé aux maires un kit pour faciliter la déclaration et l'enregistrement des forages par les administrés mais les données n'existent pas.

Question : Les zones de stockage ne présentent-elles pas un risque non négligeable d'évaporation et d'augmentation de la vulnérabilité des nappes ?

Toutes les solutions sont à étudier sans préjugés. On peut stocker par ruissellement sans toucher aux nappes phréatiques. Le PGRE ne prévoit qu'un seul dispositif de stockage de 400 000 m³ dans la moyenne vallée de la Cèze. Des projets de stockage peuvent être efficaces, il ne faut pas généraliser en prenant l'exemple des bassines des 2 Sèvres. Il conviendra de s'assurer que chaque projet de retenue ne soit pas impactant pour l'environnement ou autre. Il est noté dans l'assemblée qu'actuellement ailleurs en France il paraît déjà impossible de remplir l'hiver certaines « bassines » prévues à cet effet, pour cause d'insuffisance d'eau même en hiver. Le barrage de Sénéchas lui-même ne s'est pas rempli en 2022 année pour autant exceptionnelle.

Question : Est-il envisagé d'utiliser de l'eau du Rhône à des fins d'eau potable pour le Gard rhodanien ?

Le débit du Rhône a baissé de 30% et il s'ensable. Une étude prospective a été menée : ce n'est pas une ressource inépuisable. Il faudrait l'étudier sur le bassin total.

Question : Le PGRE prend-il en compte l'état de la ressource des eaux souterraines ?

Le PGRE prend en compte les prélèvements dans les cours d'eau et leur nappe d'accompagnement, il ne prend pas en compte les nappes profondes déconnectées des cours d'eau.

L'action 23 concernant la tarification incitative de l'eau n'a pas été mise à l'étude.

La synthèse à mi-parcours du PGRE a été réalisée. Elle n'est pas disponible mais pourra être mise en ligne sur le site d'ABCèze.

Le PGRE peut trouver des solutions mais n'a pas de valeur coercitive. Ainsi l'irrigation des vignes n'est pas de son ressort (comme le projet des trois châteaux, alors qu'en 1995 le syndicat d'irrigation de la Cèze créé en 1990 a été dissous, au motif que les vignes n'avaient pas besoin d'irrigation).

ABCèze prévoit d'intégrer en parallèle à la concertation sur le changement climatique l'école Sup Agro de Montpellier pour une étude spécifique sur l'agriculture et son adaptation future.

- **2 - Nouvelle composition de la commission :**
 - o **Accueil de nouveaux membres du CODEV :**

A la suite de la dernière séance plénière, les suppléants ont été contactés pour leur proposer d'intégrer le CODEV. Parmi ces nouveaux membres, 3 ont souhaité participer à la commission environnement. Il s'agit de :

- Corine CANCEL
- Nicholas COOTE
- Sylvie DICHANT

- o **Intégration de la thématique liée aux déchets :**

A la suite de la décision de supprimer la commission « Gestion des déchets » et d'intégrer cette thématique à la commission « Environnement », la plupart des membres étant déjà membres des 2 commissions.

- o **Création de groupes de travail :**

La commission compte à ce jour 20 membres. Il est proposé de créer 3 groupes de travail :

- Eau (ressource et risques majeurs)
- Gestion des déchets
- Transition écologique

Un mail sera adressé aux membres de la commission pour savoir à quel groupe ils souhaitent participer.

- **3 – Information sur le copil Transition écologique (COT) :**

La 1^{ère} réunion de ce comité de pilotage est prévue le jeudi 2 février. Anne BARBUSSE, Corinne CANCEL et Martine DELAUNAY y participeront. Le compte-rendu de cette réunion sera ensuite adressé à tous les membres de la commission.

- **4 – Questions diverses :**

Un projet de parc photovoltaïque a été validé sur Tavel, sur un terrain déjà déboisé. Le dossier de la consultation en cours sera adressé à tous les membres du CODEV.

Dominique GRIOTTO informe la commission du retrait du projet GIFI à l'Ardoise et de la proposition faite par les riverains de parc photovoltaïque avec un objectif de 58,7 gigavolts, qui s'intégrerait dans les objectifs du PCAET. Ce serait une ferme citoyenne qui aurait la possibilité de renvoyer de l'électricité dans le réseau. Une alternative hydrogène est également évoquée.

La séance est levée à 20 heures 30.

Prochaine réunion le mercredi 12 avril 2023 à 18 heures